Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 12 Chaouel 1443
13 Mai 2022

N° 56

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1161**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1164**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1167**
Homologation de résolutions **1168**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1168**
Avis aux créanciers..... **1173**
Convocations
Sociétés anonymes **1175**
Autres sociétés **1181**
Divers
Avis au public..... **1181**
Rectificatifs **1182**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A **1183**
Bilan de ASSURANCES MAGHREBIA S.A..... **1185**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Emission de titres participatifs

Sans recours à l'appel public à l'épargne

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

Société LA LYRE IMMOBILIERE

Société anonyme

Au capital de 20 000 000 de dinars divisé en 2 000 000 actions de 10 Dinars chacune

Siège social : Square Avenue de Paris 1025 - Tunis

Registre de commerce : B0185692017

Matricule Fiscal : 1510267Y

«Titres participatifs La Lyre Immobilière 2022»

Emission de titres participatifs

Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

Décisions à l'origine de l'émission :

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 mars 2022, enregistré à la recette des finances Rue Ghandi Tunis, en date du 18 Avril 2022 sous le numéro 43653, il a été décidé l'émission de titres participatifs à hauteur de quarante millions (40.000.000) de dinars tunisiens sur une période de dix-sept (17) ans en une émission sur l'exercice 2022.

La souscription sera réservée à l'actionnaire Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurances (STAR) pour son montant global.

L'assemblée générale ordinaire a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter et fixer les conditions et les modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 14 Février, d'émettre des titres participatifs dans la limite de quarante millions (40.000.000) de dinars qui sera réservée à la souscription de la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance (STAR) pour une période de dix-sept (17) ans à compter de la date de souscription selon les conditions ci-après

I. Renseignements relatifs à l'opération :

1. Montant :

Le montant total de la présente émission est fixé à quarante millions (40.000.000) de dinars, divisée en quatre millions (4.000.000) titres participatifs d'une valeur nominale de dix (10) dinars.

2. Période de souscription :

La souscription à cette émission de titres participatifs pourra être réalisée durant un délai de Trente (30) jours commençant à courir à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Ce délai pourra être clôturé par anticipation dès la souscription de la totalité des titres.

3. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif de renforcer les fonds propres de la société et de permettre également le respect des ratios règlementaires.

II. Caractéristiques des titres émis :

1. La législation sous laquelle les titres sont créés : Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

2. Nature des titres : Titres de créance.

3. Forme des titres participatifs : les titres sont nominatifs.

4. Cessibilité des titres participatifs : Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, le souscripteur à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

5. Modalité de souscription : en numéraire.

6. Date de règlement : Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Date de jouissance : La date de jouissance est fixée à la date de clôture de souscription.

8. Durée : 17 ans;

9. Taux d'intérêt :

La rémunération des titres participatifs est annuelle. Elle comporte, pour chaque année, une partie fixe et une partie variable comme suit :

1/ Partie fixe de la rémunération :

La partie fixe est calculée sur la valeur nominale de chaque titre participatif, est constituée par un intérêt annuel égal à 0.5 %.

2/ Partie variable de la rémunération :

La partie variable de la rémunération est fixée à 5% de l'Excédent Brut d'Exploitation de l'émetteur, si ledit excédent est supérieur à Zéro (0).

10. Remboursement : Les titres participatifs émis seront remboursés à la fin de 17ème anniversaire de la date de clôture des souscriptions. La société ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

11. Etablissement domiciliaire : l'établissement et la délivrance des attestations de propriété et le service financier des titres participatifs de la société seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la société.

12. Modalités et délai de délivrance des titres : le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par la société.

13. Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé au profit de la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance (STAR). L'émission de titres participatifs sera donc réservée à la STAR.

14. Marché des titres : Il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché des titres tunisien ou étranger.

15. Garantie : les titres participatifs ne sont assortis d'aucune garantie.

16. Juridiction compétence : Tout litige sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Tunis I. A cette fin, la Société élit domicile à son siège à Tunis.

2022T00500SANB2

Notice

Augmentation de capital

LABORATOIRES PHARMAVERA

SA au capital de 5 535 000 Dinars

Imm Zitouna n°6- 2ème étage Av des Martyres Sfax

(En application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales)

IU : 1353376Z

La société a pour objet: fabrication des médicaments de tout genre.

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la constitution définitive.

Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires. Le droit de participer à l'assemblée est subordonné à l'inscription des actions dans les registres de la société 8 jours au moins avant l'assemblée.

Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égale au nombre d'actions qu'il détient.

Les assemblées générales ordinaires ne se composent que des actionnaires qui possèdent au moins une action.

Répartition des résultats :

- Réserve légal : 5 % des bénéfices nets majorés ou minorés des résultats reportés.

- sur l'excédent disponible, l'assemblée générale peut effectuer le prélèvement de toutes sommes soit pour être reportées à nouveau soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves;

- Le solde sera effectué par décision de l'assemblée générale ordinaire.

Le boni de liquidation sera réparti sur les actionnaires (en cas de liquidation).

Aux termes du PV de l'AGE tenue le 10 mai 2022, il a été décidé d'augmenter le capital de 5 535 000 dinars à 6 565 000 dinars et ce par la création de 103 000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et d'une valeur globale de 1 030 000 dinars et ce par l'incorporation du compte courant de tous les actionnaires avec suppression partielle du droit préférentiel de souscription pour quelques actionnaires au profit des autres.

Le dépôt a été effectué au registre national des entreprises le 10 mai 2022 sous le numéro AC08542022.

Le délai de souscription est fixé à 15 jours à compter de la date de la publication de cette notice au JORT avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2022X00569SANB2

Société Immobilière DANISA

Société anonyme

Capital social : 100 000 Dinars

Identifiant Unique : 0002050V

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration réunie le 13 Avril 2022 enregistré à la recette des finances Avenue Habib Thameur le 19 Avril 2022 sous le n°22801178 Quittance n°M027987, il a été décidé :

La nomination de M. Aymen Guedri en tant que Président Directeur Général pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

Le procès-verbal précité a été déposé au Registre National des Entreprises le 21 Avril 2022 sous le n°202229749.

2022401164SANB2

Renouvellement de mandat

Du Président Directeur Général

Société de Promotion Immobilière ELIMRANE

Société anonyme

Au capital de 7.000.000 DT

Siège social : 2, rue Ibnou Koutaiba - Cité Jardins - 1082 Mahrajène

R.N.E 0033042 Q

M.F : N°033042 Q/A/M/000

Conformément au procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 18 Avril 2022 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène le 5/5/2022 sous le n°22802617 quittance n°45475 et dont une copie a été déposée au registre national des entreprises le 6 mai 2022 sous le n°202232692, il a été décidé de renouveler la nomination de Monsieur Mohamed Samir Ouertatani Président Directeur Général de la société de promotion Immobilière ELIMRANE pour trois années et ce jusqu'à l'exercice 2024 avec tous les pouvoirs énoncés dans le procès verbal du conseil d'administration susmentionné.

2022401171SANB2

Société de Promotion Immobilière ELIMRANE

Société anonyme

Au capital de 7.000.000 DT

Siège social : 2, rue Ibnou Koutaiba - Cité Jardins - 1082 Mahrajène

R.N.E : 0033042 Q

M.F : N°033042 Q/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 Avril 2022 enregistré à la recette des Finances - Cité Mahrajène 1082 le 28/4/2022 sous le n°22802518, Quittance n°43910, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 6/5/2022 sous le n°202232692, les actionnaires ont décidé à l'unanimité ce qui suit :

Première résolution :

L'approbation du rapport du Conseil.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des rapports général et spécial établis par le Commissaire aux comptes sur l'exercice clos 2021 et l'approuve dans leurs intégralités.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2021 et les conventions qui y sont indiquées conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Quatrième résolution :

L'approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2021.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2021.

Sixième résolution :

Nomination d'administrateurs et composition du Conseil d'Administration le Conseil d'Administration est composé de :

Administrateurs / Echéance du mandat qui prendre fin lors de l'AGO qui statuera sur les EF :

COMAR : 2023

COMAR : 2022

AMEN BANK : 2023

PARENIN : 2023

PGI HOLDING : 2023

Mr Mahmoud BABBOU : 2024

Mr Ahmed BABBOU : 2022

Mr Mohamed Samir OUERTATANI : 2024.

Septième résolution : (montant des jetons des présences)

L'assemblée générale ordinaire fixe les jetons de présence pour l'exercice 2022.

Huitième résolution :

En application des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des déclarations des fonctions d'administrateurs.

Neuvième résolution :

L'assemblée générale ordinaire confère à Mr Mohamed Samir Ouertatani, Président Directeur Général, ou l'une des personnes que ce dernier désignera, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

2022401172SANB2

SMART MED

Société anonyme

Capital social : 2 000 000 Dinars

Matricule fiscal : N°1618460N

Siège social : 11 Rue Ibn Jazzar 1002 Tunis

1. Le projet de fusion de la société SMART MED HOLDING par la société SMART MED a été déposé au RNE le 01/02/2022.

2. En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4/12/2021, enregistré à la Recette des finances des Actes de Tunis le 27/12/2021, sous le n°21808376, quittance n°10778, déposé au Registre National des Entreprises le 01/02/2022 sous le n°20226758, il a été décidé une fusion par absorption de la Société SMART MED HOLDING par la société SMART MED.

2022401173SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

AL HIDAYA AGRICOLE

Société anonyme

Au capital social de 15.000.000 DT

Siège social : Immeuble HBG, 5ème étage, rue ILE DE FAILAKA, Cité Les Pins, Les Berges du Lac II, 1053, Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1389508K

Numéro d'affiliation CNSS : 456596-17

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28/3/2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 27/4/2022 sous le n°22501911, Quittance n°3502, dont un projet a été déposé au centre national du registre des entreprises le 5/5/2022 sous le n° AC 01522022 : Il a été décidé d'augmenter le capital de la société en numéraire d'un montant de 3.000.000 DT par l'émission de 300.000 actions nominatives nouvelles à libérer intégralement lors de la souscription, portant ainsi le capital de 15.000.000 DT à 18.000.000 DT divisé en 1.800.000 actions d'une valeur nominale de 10 DT; Le délai du droit de souscription a été fixé à 15 jours à compter de la date de la publication de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Les fonds provenant des souscriptions relatives à l'augmentation du capital, seront déposés dans un compte indisponible n°08 603000153202956911 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence «les Berges du Lac».

2022401176SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

LA TUNISIENNE DE LA MODE

SARL au capital de 505.000 Dinars

MF : 0911227M

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 16 août 2021 enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 20 août 2021 sous le n°21701199, quittance M030771, dont un exemplaire du PV a été déposé au centre national du registre des entreprises le 10 décembre 2021 sous le n°2021116027. Il a été décidé ce qui suit : - Modification du régime fiscal de la société en la transformant en société totalement exportatrice.

2022T00505SRLB2

SOCIETE BARAKA PIECES DE FERAILLES

MF : 1472498/X/A/M/000

Siège social : Rue l'école Cité Hidhab 2082 Fouchana Ben Arous

SARL au capital : 3000DT

En vertu d'un procès-verbal enregistré à la recette des finances Fouchana en date du 30/01/2019 sous le numéro 19500472 quittance n°1009067 les associés ont décidé la nomination de :

Monsieur Zouhair Rebai au poste de liquidateur à partir de la date du 21/01/2019, le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire a été déposé au registre national des entreprises sous le numéro 202231565 daté du 29/4/2022.

2022401155SRLB2

Transfert du siège social

Société Chocolaterie de la Méditerranée

«CHOCOMED»

Sarl au capital de 7.000.000 dinars

Identifiant unique : 0923623K

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 24/01/2022 enregistré à la recette des finances de Jedeida le 25/01/2022 sous le n°22700086 (quittance n°M003204) dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises RNE le 14/4/2022 dossier numéro 202227358 il a été décidé de transférer le siège social de la société de la zone industrielle de Jedeida au 14, rue Hammadi Jaziri (Lafayette) Tunis.

2022401165SRLB2

SOCIETE ALLIANCE IMMOBILIERE

Sarl au capital de 1.095.000 dinars

Siège social : 54 avenue Salah Ben Youssef El Menzah 9 A 1013 Tunis

Identifiant unique : 1336842G

Suivant acte de cession de parts sociales du 15/02/2022 enregistré à la recette des finances El Menzah 9 le 14/3/2022 sous le n°22100831 quittance n°27834, M. Ahmed Nejib Mfarrej a cédé sous toutes les garanties de droit à Mlle Cyrine Mfarrej 54650 parts sociales qu'il possède dans le capital de la société ALLIANCE IMMOBILIERE;

Suivant acte de cession de parts sociales du 15/02/2022 enregistré à la recette des finances El Menzah 9 le 28/02/2022 sous le numéro 22100613, quittance 19578 ; M. Ahmed Nejib Mfarrej a cédé sous toutes les garanties de droit à Mlle Yasmine Mfarrej 54650 parts sociales qu'il possède dans le capital de la société ALLIANCE IMMOBILIERE.

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 25/02/2022 enregistré à la recette des finances El Menzah 9 le 28/3/2022 sous le n°22800998, quittance n°34220 et dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises RNE le 30/3/2022, dossier n° 202222296, les associés ont donné leur agrément aux cessions de parts précitées et ont approuvé en conséquence la modification de l'article 7 des statuts de la Société ALLIANCE IMMOBILIERE.

2022401169SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 5/5/2022 sous n°22202141 quittance n°M065959 Mr Mondher Tayari a vendu suivant procuration de Mr Haykel Tayari enregistré à la recette des finances cité administrative de l'Ariana daté du 01/02/2021 sous le n°22800568 à Mr Mustapha Bouzazi tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploités comme lavage et vente et changement de l'huile situé à l'impasse EL Hadayek n°4 bis Ariana Supérieur 2080 Ariana.

Toutes les oppositions doivent être déposées chez le Maître Hanen Guezmir avocat son bureau est au n°9 avenue Habib Bourguiba Ariana 2ème étage dans un délai de 20 jours à partir de la Publication au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux Essahafa et La Presse du 11/5/2022.

2022T00501FCCC2

Cession par concession des parts dans un Fonds de Commerce

En vertu d'un contrat établi le 21/02/2022 enregistré à la Recette des Finances La Goulette le 17/3/2022, sous le numéro 22201882, quittance n°40931, Mourad Elloumi, Houda Elloumi, Lamia Elloumi, Simone Maria PAUSCH, cèdent par voie de concession à Khayri Elloumi toutes les parts leur revenant dans le fonds de commerce exploité comme buvette dans un local situé au n°01 résidence Asma, La Goulette.

Les oppositions seront reçues pour consultation au cabinet de maître Senda Abdelkafi, avocate à la cour de cassation, sis au 12 bis avenue Beb Bnet Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 11/5/2022.

2022T00506FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte SSP du 14/4/2022, enregistré à la recette des finances de Midoun Jerba le 19/4/2022, quittance n°M030981, enregistrement n°22201460, Société One Tel, ayant son siège social à El Manar II Tunis, rue Azzouz Rebai impasse n°5, a vendu à Mr Walid Mandhouj, demeurant à Houmet Souk Jerba, le fonds de commerce, sis à Midoun Jerba avenue 13 août, destiné à la vente des téléphones portables et matériels Informatiques et électroniques.

Les oppositions doivent être déposées, au siège du fonds, entre les mains de l'acquéreur, et ce dans un délai de 20 jours après la publication de la vente au journal officiel.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 21/4/2022.

2022R01173FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte SSP du 20/4/2022, enregistré à la recette des finances de Midoun Jerba le 21/4/2022 quittance n°M031784, enregistrement n°22201518, Mr Younes Sfaxi demeurant à Taghdimis Jerba a vendu à Mr Hichem Boumessouer, demeurant à Taghdimis Jerba, le fonds de commerce, sis à Midoun Jerba avenue Sidi Ben Issa, destiné à la vente des produits artisanals.

Les oppositions doivent être déposées, au siège du fonds, entre les mains de l'acquéreur, et ce dans un délai de 20 jours après la publication de la vente au journal officiel.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 23/4/2022.

2022R01174FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 25-4-2022 enregistré à la recette des finances Hammamet, le 25-4-2022 quittance n°M061188 enregistrement n°22202045, Mr Lotfi Ben Ali Ayadi, titulaire de la C.I.N n°06406201 vend à Mr Salah Ben El Amin Zoghlami titulaire de la C.I.N n°07883033 et à Mr Ali Ben Ammar Chibouni titulaire de la C.I.N n°07870950 l'ensemble du fonds de commerce constitué sur le local sis à takssime El Fole, Barreket Essehel, Hammamet, avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions légales seront reçues à l'adresse du local sus- citée.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 10 mai 2022.

2022R01195FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Nouvelle Médina le 18 avril 2022 sous le n° d'enregistrement 22201566 Quittance n°M031831 Mr Hamdani Jaleleddine titulaire de la CIN n°00132207 a vendu à Mr Hamdani Islem titulaire de la CIN n°14671749 le fonds de commerce exploité à la vente et réparation des roues d'un local sis 28 Rue de Sfax Ben Arous. Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Cet article a été publié au journal La Presse du 25 avril 2022.

2022R01197FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 25/4/2022 enregistré à la recette des finances de Bou-Salem le 25/4/2022 (numéro de quittance M018509 numéro d'enregistrement 22200678), Monsieur Ridha Ben Chadli Somrani, titulaire de la CIN n°02529448, demeurant à Cité populaire 3 Bou-Salem Jendouba, a vendu à Monsieur Abd Baki Ben Ammar Taboui, titulaire de la CIN n°07907652 demeurant à Elkerya Bouaouene Jendouba, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local n°7 sis au marché de gros des légumes et fruits de Bou-Salem.

Toutes oppositions auront lieu entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce ci-haut indiqué, dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au J.O.RT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 28/4/2022.

2022R01201FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 19/4/2022 enregistré à la recette des finances d'El Yasminet, quittance n°M032976, enregistrement n°22201649, il appert que Monsieur Skander Ben Mouhamed Elarbi Riden, Passeport n°C 616605, 01 rue El Moknine Ben Arous, vend et cède avec toutes les garanties de fait et de droit à Mme Imen Bent Elhabib Ben Amar Bouallegue titulaire de la CIN n°07044997 ; 15 Rue Jaloul el Guarssi cité el foul el Médina el Jadida Ben Arous, le fonds de commerce sis à Rue el Habib Thamer n°20 Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels, avec un prix total de six mille dinars.

Cet avis de vente a été publié au journal quotidien "Le Quotidien" daté le 28/4/2022.

Toutes oppositions doivent être faites entre les mains du vendeur, Monsieur Skander Ben Mouhamed Elarbi Riden, à son domicile, 01 rue El Moknine Ben Arous, dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2022R01204FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Boumhel le 28/4/2022 quittance n° M033271, enregistrement 22201961. Mme Yamina Bent Hedi Akrmi a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que jardin d'enfants sis à Rue Klibia lotissement Amraoui Boumhel Bassatine à Mme Karima Bent Amar épouse Aziz Ben Ghriba.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de la vendeuse Mme Yamna Akrmi à son adresse sise 7 rue Zarzis lotissement Mustapha Sahli Boumhel Bassatine dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achourouk et le Quotidien le 10/5/2022.

2022R01205FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de donation enregistré à la recette des finances Djerba le 4/5/2022 sous quittance numéro M047712 sous numéro d'enregistrement 22201951, Ali Chibani, titulaire de la carte d'identité Nationale n°06551133 a vendu à Marwa ELIDOUDI, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°13414292 la totalité du fonds de commerce situé au Bâtiment du Monsieur Mansour Ben Salem Zlitni situé à la Rue Boumeswer Houmet elzawia Houmet Souk Djerba avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cet avis a été publié aux journaux «Achourouk» et «Le Quotidien» en date du 8/5/2022.

2022R01208FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 16/3/2022, enregistré à la recette des finances Rue Mhamed Maarouf Sousse le 24/3/2022 sous n°22200774, quittance n°M025421, Mr Amine Boukadida, titulaire de la CIN n°09261272, demeurant à Rue 20 Mars Kalaa Kébira Sousse a vendu et cédé à la société «Librairie BOUKADIDA», Suarl (I. Unique : 1760213Y) dont le siège sis à Cité Nouvelle Kalaa Kébira Sousse, représentée par son gérant Mr Moncef Boukadida, titulaire de la CIN n°02944320, la totalité du fonds de commerce du local destiné Librairie Papeterie vente magazines et journaux (I. Unique : 1234999N) avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Immeuble «Bochra» Intersection entre rue d'Italie et Rue Dr Ernest Conseil Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT. Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 10 mai 2022.

2022S00542FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 27/4/2022 enregistré à la recette des finances de Jemmel le 28/4/2022 n° de quittance M034546. Monsieur Attife Brahim vend et cède à Monsieur Touhami Ilchihi sis à rue Abou Kasim Chabbi zawite Kontich un fonds de commerce pour vente des gâteaux et carte de recharge et produit sèche sis à l'avenue Bachir Sfar Jemmel.

Les oppositions seront reçues dans le local qui exerce le fonds de commerce sis à l'avenue Bachir Sfar Jemmel dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux le Quotidien et Echourouk le 12/5/2022.

2022S00548FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, rédigé par Maître Kchaou Habib Avocat à Sfax, en date du 28/3/2022 enregistré à la recette des finances «Chihia» Sfax le 29/3/2022 sous le n°22200371 et quittance n° M017776, Mme Soulef Trabelsi, tunisienne, titulaire de la CIN n°05367556 demeurant à impasse «el-makteb» n°15 Chihia Sfax, a vendu à Mr Taha Gargouri, tunisien, titulaire de la CIN n°11154948 demeurant à l'avenue Ahmed Tlili n°24 Chihia Sfax, la totalité du fonds de commerce consistant en buvette nommée «Café l'Olympia» exploité au local sis à route Téniour km 5.5 impasse «el-makteb» Chihia Sfax avec toutes ses composantes corporelles et incorporelles.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées conformément à la loi auprès de l'acquéreur Mr Taha Gargouri au local où le fonds de commerce est exploité sis à route Téniour km 5.5 impasse «el-makteb » Chihia Sfax, dans un délai maximum de vingt jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Achourouk» du 8/4/2022.

2022X00570FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 14/4/2022 enregistré à la recette des finances de Gafsa en date du 14/4/2022 reçu n°MO12108 et enregistrement n°22202174 Mr Errais Abdelmalek Ben Ali titulaire de la C.I.N n°06101779 a vendu et cédé avec toutes les garanties réelles et juridiques à Mr Amir Ben Kaled Errais C.I.N n°09986059 tout le fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux du local situé à la rue de Gabès - Ksar - Gafsa destiné à l'exercice de location de tout matériel nécessaire pour fêtes.

Toutes opposition n'est recevable que dans le délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur au local du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée au journal «le Quotidien» le 11/5/2022.

2022X00571FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé signé le 18/4/2022, et enregistré à la recette des finances d'Avenue Habib Bourguiba Sfax sous le n°22201785, quittance n°M036773 Monsieur Amer Mezganni, a vendu à Madame Manel Athimen, tous les éléments corporels et incorporels du fonds de commerce sis au local situé à la route du Mharza Km 3,5 Sfax et exploité en activité de Salle de jeux.

Toute personne concernée et pour toute réception des oppositions, les parties font élection de domicile chez maître Majdi Derouich Avocat à la cour de cassation, ayant son étude à l'immeuble El Manar, Escalier "A" 1er étage, bureau n°3 Sfax.

Le même texte est publié au journal Le temps n°15.638 du jeudi 5/5/2022 page : 10.

2022X00572FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 8/4/2022 et enregistré à la recette des finances de Tajerouine en date du 12/4/2022 quittance n°M00930 Mr Charfeddine Ben Marrouche Souihi titulaire de la carte d'identité nationale n°03767038 délivrée le 27/6/2012. Son domicile est au quartier Habib Thameur à Tajerouine vend à Mr Mohamed Lazhar Ben Ahmed Souihi titulaire de la carte d'identité nationale n°0372389 en date du 25/11/2019 son domicile est au quartier Sakiet Sidi Youssef à Tajerouine, tout le fonds de commerce qui consiste à une boulangerie nommée «forn el-baraka» et exploitée dans un local appartenant à son propriétaire Mr Marrouche Souihi sise à rue «elfourossia» à Tajerouine.

Le prix de la vente du fonds de commerce est fixé à cent soixante milles dinars (160.000d)

Les oppositions doivent êtres déposées auprès de l'acquéreur dans son domicile élu situé à rue «el-fourissia» à Tajerouine gouvernorat du Kef dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

L'acte de vente du fonds de commerce ci-dessus mentionné a fait l'objet d'une publication au journal quotidien «Alchourouk» n°11193 en date du 29/4/2022 page 25.

2022401156FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte enregistré à la recette de Beb Suika le 22/03/2022 quittance M021385 enregistrement 22300641 Tijania Toulgui demeurant à 6 rue el Eljabal Hafsia loue à Lassad Bidah demeurant à 5 impasse Sassi rue Lagha Hafsia la totalité du fonds de commerce non inscrit constitué d'éléments incorporels sis à 18 rue Toumi Hafsia et ce pour exercer des activités informatiques pour une durée d'un an renouvelable à partir du 01/4/2022 moyennant un loyer de 200d par mois. Cette location a été publiée au journal la presse du 12/5/2022 et Assahafa du 12/5/2022.

2022T00502FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte SSP du 18/4/2022, enregistré à la recette des finances de Jerba le 26/4/2022, quittance n° M045929, enregistrement n°22301881, Mr Gacem Satouri, demeurant à Bni Maagual Jerba a

loué à Madame Sonia Tayeb, demeurant à Bini Bandou Houmet Souk Jerba, le fonds de commerce d'un café, sis à Houmet Souk Jerba avenue du grand Maghreb.

Les oppositions doivent être déposées, au siège du fonds entre les mains du locataire, et ce dans un délai de 20 jours après la publication de la location au journal officiel.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 29/4/2022.

2022R01175FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 01/4/2022 rédigé par Madame Imen Belarbi avocat à la cour d'appel, enregistré à la recette des finances de Jemmel le 11/4/2022 sous n°22300824, quittance n°M28777, Monsieur Mohamed Ben Hadj Mekki Dahech titulaire de CIN n°04027859 du 26/02/1997 a loué à Monsieur Fredj Ben Rejeb Meskaoui titulaire de CIN n°06767193 du 22/12/2009 le fonds de commerce «café El Ahbeb» sise à l'Avenue Habib Bourguiba Menzel Kamel, ce dernier s'engage de continuer d'exploiter ce fonds comme un café de première catégorie.

Cet avis est publié au journal le Quotidien en date du 12/5/2022.

2022S00549FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé légalisé le 22 et 23-4-2022 et enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi Sfax le 4/5/2022, quittance n°MO56008, enregistrement n°22301884, Afef Besbes a loué à Hejer Trigui la totalité du fonds de commerce (commerce de chaussures en détail) au local situé à Rue Mongi Slim n°150 La Médina Sfax.

Les oppositions peuvent être formulées entre les mains du locataire Hejer Trigui au local du fonds de commerce, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans les journaux «Echourouk» et «le Quotidien» du 8/5/2022.

2022X00564FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Syndicat des Propriétaires

Résidence Les Jardins de Kortoba 1 El Aghba

Suivant PV électorale daté du 3/11/2021 enregistré à la recette des finances Sidi Hcine Tunis le 29/3/2022 sous le n°22701103 quittance n°M034167 le comité élu du syndicat est constitué comme suit :

- Boutheina M'Salmi : Présidente

- Cheima Maamouri : Trésorière

- Heithem El Arfaoui : Secrétaire général.

2022T00504APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Sportive Féminines Amdoun

Siège social : Complexe commerciale avenue Monji Slim 9030 Zahrat Median.

Objectifs :

- Former et encadrer les jeunes et développer leurs capacités physiques et artistiques

- Président : Mme Thouraya Nefzi

- Vice-président : Mme Monia Rajhi

- Secrétaire général : Mme Rim Yaacoubi

- Trésorier : Mme Jasima Baji Torki

- Membre : Mme Amel Jabri.

2022R01115APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Club de Tir sportif de Sombat

Siège : Sombat n°23, El Hamma Gabès

But : Encadrer les jeunes et développer leurs capacités athlétiques.

Spécialisation : Tir sportif.

Membres :

Président : Salah Hazmi

Vice-président : Taoufik Sbai

Secrétaire général : Abdallah Hazmi

Trésorier : Mounir Sbai.

2022R01123APSF1

Constitution d'une association sportive

Nom : CLUB BEJA

Siège : Salle De Sport Béja 9000

Objectifs : Formation et Encadrement des Jeunes et Développer leurs Capacités Physiques et Technique.

Membres :

Président : Kamel Guettiti

Trésorier : Nadhem Mazghouni

Secrétaire général : Khemais Zeddini

Spécialités : Multidisciplinaire.

2022R01152APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : les amis d'art de Menzel Bourguiba

L'adresse : 52, Avenue de l'Indépendance Menzel Bourguiba

Thème de l'association : Culturel.

Objectifs :

- Contribuer à la promotion du secteur culturel

- Soutien des actions et activités des entreprises privées et publiques.

- Organisation d'évènements culturels.

Les membres du comité administratif :

- Boujemaa Laabidi : Président de l'association.

- Mohamed Ali Ben Mabrouk : Secrétaire général.

- Haithem Bergaoui : Trésorier.

2022R01176APSF1

Constitution du bureau syndical des propriétaires

De la résidence Quintessence, Ennaser 2, Ariana

Suivant le procès-verbal du 19 mars 2022 enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 13 avril 2022, sous le n°58932, Q : 22702474 Le bureau syndical de la résidence des Cantacnes Nasr 2, Ariana a été élu comme suit :

1- M. Walid Al-ZNITI : Président du Syndicat

2- M. Mohamed FRIJHA : Trésorier

3- M. Al-Moez GMIHA Secrétaire générale

4- Mme Rima KRIMI : Membre

5- M. Maher MORALI : Membre.

2022R01188APSF1

Constitution d'un parti politique

Nom : EL HACHD CHAABI

Définition et objectifs :

Un parti politique centriste qui vise à l'avancement de la Tunisie vers le développement, le progrès, défend la civilisation de l'Etat, les principes de la démocratie, la suprématie du droit et appelle à la promotion des valeurs de justice et de tolérance entre tous.

Lieu du parti : Route Mahdia Km 2 El Bosten Sfax 3099

N° et date de la quittance de dépôt : RR 367898067 TN à la date du 26/11/2021.

La commission constitutive :

Anis GAADEN (Profession : employé) - Président

Oussema Ben Salah (profession libre) - Membre fondateur.

2022X00573APSF1

Renouvellement du Syndic des Copropriétaires

Syndic des Copropriétaires Résidence SALMA sise au 02 Rue Essind, RAS TABIA Tunis. L'assemblée générale s'est tenue le 26 décembre 2021 a élu un nouveau comité : Atef KHARRAT (Président). Anis BENSHAK. (Secrétaire général), Cyrine Sandra BARBARIA (Trésorière) et Hosni ABBOU (Membre).

Le PV de l'assemblée a été validé par la Municipalité en date du 16 février 2022 sous le n°335 et a été enregistré à la Recette des Finances d'El Manar en date du 4 Avril 2022 sous le n°22800833, Quittance n°M031155.

2022401141APSF1

Homologation de résolutions

Procès-verbal de réunion

Conformément au procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 avril 2022 enregistré auprès de la Recette des Finances à Ezzahra le 25 avril 2022 sous le numéro d'enregistrement 22500926 et le numéro de quittance M02776 pour le Syndicat de la Résidence Al Yasamine Avenue Farhat Hached Ezzahra, il a été décidé d'élire et d'installer un organe exécutif composé des Messieurs :

Ammar Kasdaoui : Président

Hadi Khammaci : Trésorier

Ahmed Sahli : Membre.

2022R01203APSF2

Avis

En vertu du PV de l'Assemblée Générale des Copropriétaires de la Résidence L'Elysée Ennasr2 Ariana, en date du 20 Février 2022 enregistré à la Recette des Finances Menzah 6 le 25 Avril 2022 sous le Numéro 22702669 et quittance Numéro M062989, ont été élus Me Mellassi Mohamed- Président, Abid Saïd - Secrétaire général, Mechmech Ahmed - Trésorier et Bsiri Sami - membre, contrôleur général et la reconduction de la cotisation mensuelle dans les dépenses des parties communes fixée à 80 DT.

2022401163APSF2

Constitution du Syndic

LES RESIDENCES DE CARTHAGE

Malaga Carthage

En vertu d'un PV de l'Assemblée Générale Constitutive en date du 23/01/2022 enregistré à la recette des finances de Carthage le 7/02/2022 (Q. N°M013245 Enreg n°22800222), il a été constitué le syndic LES RESIDENCES DE CARTHAGE sise à Malaga Carthage comme suit :

- Présidente : Mme Saida Zghidi

- Vice-Président : Mr Noureddine Ben Youssef

- Trésorier : Mr Habib El Eroui

- Membres :

Mme Sihem Mkadem

Mme Sihem Hammemi

Mr Ali Yahyaoui

Mr Fares Torjmen.

2022401168APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira Tunis

Partie poursuivante : Banque International Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A. inscrite au registre de commerce sous le n°B187881996 ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : 1) La société SODIFRUITS, SARL dont le siège social est à Ben Arous route de Mornag Km 9 borj Ghorbel; RC N° B023392009 (en sa qualité de débiteur)

2) Mourad Ben Mohamed Melki CIN n°07029140 demeurant, 5 rue Mauritania Ezzahra Ben Arous (en sa qualité de propriétaire, et détenteur).

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Djazira - Tunis. Tel : 71.326.657 MF 114576/S

Immeuble saisi et mis en vente :

Il s'agit de la propriété faisant l'objet du Titre foncier n°52843 Ben Arous dénommé «WARDA 703», d'une superficie couverte de 480 m² sise au 21 rue Mauritania Ezzahra Ben Arous, c'est un terrain à usage d'habitation, sur lequel est construit une villa de 2 étages, et 2 garages; le rez-de-chaussée est d'une superficie couverte de 250 m² qui se compose d'une véranda, hall, salle à manger, cuisine, toilette et douche et garage de voiture.

Le 1er étage est d'une superficie couverte de 170 m² se compose d'un escalier intérieure, suite parentale; et 4 chambres, cuisine, salle de bain et au toit il existe 2 chambres de 30 m² ; le 2ème garage est de 30m².

Mise à prix : La mise à prix est de 624.622.440 dinars outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : le jeudi 16/6/2022 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Ben Arous.

La visite est possible tous les jours.

2022T00499VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Guerchi Nabila

Rue Farhat Hached Jendouba

Tél : 97 252 954

Partie poursuivante : Bourhen Ben Ali Hssin, Résident Les iles Comores 07 Cité Novembre Bousselem Jendouba.

Partie adverse : Yousra Hssin, Afifa Hssin, Nedia Hssin Résidents à la cité Hédi Khalil Bousselem Jendouba.

L'avocate poursuivante : Maître Guerchi Nabila Avocate à la cour d'appel; demeurant à la Rue Farhat Hached Jendouba.

Propriété objet de la vente : la propriété non immatriculée est située dans le quartier 07 novembre dans la ville de Boussalem, gouvernorat Jendouba, et elle est située à l'angle de deux rues, constituée d'une maison en rez-de-chaussée ayant une superficie de 68 m² avec une cour dans la deuxième partie de celle-ci un bâtiment d'une superficie de 181 m² réparti architecturalement comme un salon trois chambres, une cuisine, un espace sanitaire, une cour centrale et un entrepôt de voitures avec des escaliers reliant les et une entrée principale indépendante du coté des îles Comores disposants de tous les équipements, nécessaire comme l'électricité, l'eau potable et la connexion aux réseaux d'assainissements.

Mise à prix : le prix a été fixé à quatre vingt treize mille et sept cent dinars (93.700.000 dinars) commue conformément au rapport d'expert établie par l'expert monsieur Mbazia Ridha.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le mardi 14/6/2022 à 9h du matin à la salle des criées du tribunal de première Instance de Jendouba.

Tout intéressé peut visiter la propriété tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Jendouba ou bien le cabinet de l'avocate poursuivante.

2022R01189VEPA1

Bureau Maître Klai Ikbal Huissier de justice

48 Av République Hammam-Lif

Tél. : 71.291.592 Gsm 22.140.685

Avis de mettre aux enchères publiques au plus offrant le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à vendre du matériels informatiques exploité à 12 Rue Cyrus Le Grand Tunis app à son propriétaire So des sciences et d'informatique R.C B135431996 à l'intérêt de Société Tunisienne du recouvrement des créances S.A R.C : B196131999 siège social immeuble Africa 52 Av H.Bourguiba Tunis exécutant Jugement Com : déclaré au procès n°22224 par C.P.I de Tunis à 8/3/2008 pour la Mise à prix (65.333.320) D.T+frais juridiques, de vente et d'exécution à la charge de l'adjudicataire le jeudi 2/6/2022 à 9 H AM à l'adresse de l'exploitation du f.com chaque personne qui entend acheter peut contacter l'huissier de justice responsable et commis pour prendre communication du cahier des charges nul n'est admis à participer aux enchères s'il n'a avancé 10% de la mise à prix en le payant en espèce ou en présentant un chèque certifié à l'H.J / le F.C ne sera adjuger et délivrer qu'après paiement du reste du prix + frais en le payant en espèce ou en présentant un chèque certifié à l'Huissier de justice commis.

2022R01191VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : 1- Noureddine Ben Ferjani Ben Ahmed Gharbi, 2- Fawzi Ben Tijani Ben Kileni Kraeim, leur adresse chez l'étude du Maître Hakim Abderrazek, Avocat, sis au 06 Av. Habib Bourguiba Ben Arous.

Partie saisie : Chedly Ben Taeib Bel Hadj Hassen Bourouis, demeurant à Rte Mornag Km 8 Yasminet, Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Abderrazek avocat près la cour d'Appel, 06 Av. Habib Bourguiba, 2ème étage, Bur. 5, Ben Arous.

Désignation des biens à vendre : Immeuble objet du T.F 88432 Ben Arous dénommé «Bourouis 2» d'une superficie de 741 m² sis à l'angle Rte Amilcar et Rte Mornag. Yasminette, Nelle Médina, Ben Arous.

Mise à prix : (869.800,000 D.T) outre les frais de poursuite et les frais d'expertise judiciaire.

Date et lieu de la vente : Jeudi (16 Juin 2022) devant la chambre des criées du TPI de Ben Arous à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du TPI de Ben Arous.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2022R01192VEPA1

Vente aux enchères

Saisissant : Khaled Ben Amer, domicilié à rue Ibn Al Athir n°2 le Bardo Tunis.

Saisi : société sotretex nord, matricule n°16077-1997 domiciliée au colisée sola escalier «d» 3ème étage 2092 Manar 2.

Avocat poursuivant : Maître Zied Elkefi avocat à la cour d'appel, rue 8 juillet 1884 Elkef 7100 M.F : 1131389/X.

Désignation de l'immeuble saisi : Une parcelle de terrain du titre n°11070 elkef sise au sers dans la partie gauche de la route de l'arrondissement municipale; déduite de la partie nord-ouest de titre foncier, d'une superficie de deux cent vingt huit mètres carrés (228 mc)

La mise à prix : le prix de vente est estimé à quarante et un mille neuf dinars 249 millimes (41009.249 d) estimée par l'expertise de Mrs Amar Smaalia avec frais de poursuite.

Date et heure de l'adjudication et du tribunal : l'adjudication aura lieu à l'audience des saisies immobilières devant le tribunal de première instance du Kef qui sera tenue le lundi 13 juin 2022 ; à partir de neuf heures et ce qui suit.

Condition de visite de l'immeuble : l'immeuble peut être visité quotidiennement suivant l'horaire administratif.

2022R01196VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Après réduction de (40%) du prix

Cabinet avocat FATTAHI Lassad, Bureau K2 immeuble Karawli rue Kileni Metoui Gafsa.

Il est porté à la connaissance de tout le public qu'il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques après réduction de 40 % du prix audience reportée à la date du lundi 30/5/2022 à 9h du matin à l'audience de chambre des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Gafsa.

a- Partie poursuivante : Fonds de reconversion et de développement des centres miniers dont le siège social est sis à Immeuble karawli 2100 Gafsa représente aux fins des présent par son Président directeur général.

b- Partie poursuivie : Nawfel ben Mohamed Ennafti Ben Lakder Abboud commerçant, rue Assala Gafsa C.I.N n°06130231 délivrée le 16/04/2008

L'avocat poursuivant : Me Fattahi Lassad avenue Kileni Metwi Gafsa.

c- Description des immeubles saisis :

271.83-parts sous la propriété commune du total de 3262 parts titre foncier 10782 Gafsa, sous forme d'une parcelle pour habitat.

Mise à prix : Le prix total de 81.549.000 dinars avec (réduction de 40 %) plus les frais et les honoraires et les frais de poursuite judiciaire pour cette étape.

2022R01199VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière après rabaissement de prix de 40 %

Partie poursuivante : La société Nationale de Cellulose et de papier ALFA, société anonyme immatriculée au registre de commerce sous le numéro 170861996, titulaire du matricule fiscal n°007664S/A/M/000, dont le siège social est à l'avenue de Habib Bourguiba Kasserine, agence de Tunis située à 6 avenue Habib Bourguiba.

Partie saisie :

Inayatt Ines Bent El Hadhili Ben Cherifa gérante de société, débiteur hypothécaire, demeurant à Rue 340 n°2 Bouhssina, Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à route de Tunis Khézema Ouest 4071 immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisis :

1/ Terrain agricole objet du Titre Foncier n°17352 Sousse d'une superficie de 2518 m², constitué de deux lot n°42 d'une superficie de 2032 m² et le lot n°48 d'une superficie de 486 m².

2/ Terrain agricole objet du titre foncier n°17481 Sousse, constitué de lot n°2439 d'une superficie de 1922 m².

3/ Terrain agricole objet du titre foncier n°80481 Sousse, constitué de lot n°b147, d'une superficie de 3273 m².

4/ terrain agricole objet du titre foncier n°18531 Sousse, constitué de lot n°b47, d'une superficie de 2373 m², situés tous dans la délégation de Akouda Sousse

Mise à prix globale : Il y avait un rabaissement de prix de 40 % et le nouveau prix est fixé comme suit :

1/ Le terrain objet du Titre Foncier n°17352 Sousse constitué de deux lots, n°48 son nouveau prix est fixé à quatre vingt mille deux cent quatre vingt dinars (80.280.000 DT) et n°42 son nouveau prix est fixé à deux cent quarante trois mille huit cent quarante dinars (243.840.000 DT), la mise à prix totale de deux lots est fixée à trois cent vingt quatre mille cent vingt dinars (324.120.000 DT).

2/ Le terrain objet du titre n°17481 Sousse constitué de lot n°B2439, son nouveau prix est fixé à quatre vingt six mille quatre cent quatre vingt dix dinars (86.490.000 DT)

3/ Le terrain objet du titre n°80481 Sousse constitué de lot n°B147, son nouveau prix est fixé à deux cent quatre vingt quatorze mille cinq cent soixante dix dinars (294.570.000 DT)

4/ Le terrain objet du titre n°18531 Sousse constitué de lot n°B47, son nouveau prix est fixé à deux cent quatre vingt quatre mille sept cent soixante dinars (284.760.000 DT)

La mise à prix totale de tous les terrains est fixée à la somme de neuf cent quatre vingt neuf milles neuf cent quarante dinars (989.940.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication fixés à la somme de trois mille sept cent un dinars 724 millimes (3.701.724 DT) et les nouveaux frais.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 13/6/2022 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au

greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse 2 pour prendre connaissance du cahier des charges.

2022S00544VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière après rabaissement de prix de 40 %

Partie poursuivante : La société Nationale de Cellulose et de papier ALFA, société anonyme immatriculée au registre de commerce sous le numéro 170861996, titulaire du matricule fiscal n°007664S/A/M/000, dont le siège social est à l'avenue de Habib Bourguiba Kasserine, agence de Tunis située à 6 avenue Habib Bourguiba.

Partie saisie :

Néjib Ben Ali Ben Salem Kammoun, gérant de société, débiteur hypothécaire, demeurant à 43 Rue 143 Jawhara Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest 4071 immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi :

Terrain agricole objet du titre n°84731 Sousse situé tous dans la délégation d'Akouda Sousse, d'une superficie de 4488 m², constitué de deux lots n°b67 d'une superficie de 3419 m² et n°b70 d'une superficie de 1069 m².

Mise à prix globale : la mise à prix totale du terrain est fixée à la somme de deux cent soixante neuf mille deux cent quatre vingt dinars (269.280.000 DT) il y avait un rabaissement de prix de 40 % et le nouveau prix est fixé à la somme de cent soixante et un mille cinq cent soixante huit dinars (161.568.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication fixés à la somme de deux milles huit cent quarante six dinars 651 millimes (2.846.651 DT) et les nouveaux frais.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 13/6/2022 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 9 h à 17 h

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse 2 pour prendre connaissance du cahier des charges.

2022S00545VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Slim Bouassida

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu

5ème étage Bureau n°55 Sfax

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la chambre des ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Sfax II et ce, le mercredi quinze juin deux mille vingt deux (15/6/2022) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : Comptoir International de l'Afrique du Nord au nom de son représentant légal, société anonyme inscrite au registre de commerce du Tribunal de Première Instance de Tunis sous le n° B1101511997 qui a élu son domicile chez la Société Global de Recouvrement à son siège sis 133, Rue de Moularès Mégrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous et à son domicile légal élu à l'étude de son Avocat Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation sise Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation ayant son étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax. Son matricule fiscal : 441860RAP000.

Le débiteur saisi : Monsieur Mohamed Khmaissa (en sa qualité de caution personnelle solidaire avec la Société Khmaissa de Tricotage et de Teinture des Tricots au de nom de son représentant légal), titulaire de la carte d'identité nationale n°01301077, ayant son domicile 57, Rue Hassen Nouri Ksar Essaid Tunis.

Immeuble à vendre : L'ensemble de l'immeuble immatriculé objet du titre foncier n°121592 Sfax dénommé "Hazar" revenant au saisi, il s'agit d'une parcelle de terrain agricole sise au secteur de Ouedrane Sud, Délégation de Bir Ali Ben Khalifa, Gouvernorat de Sfax non loin de la Route Goudronnée reliant Bir Ali à Mezouna, couvrant une superficie de 31260 m² complantée de pieds d'oliviers qui sont en bon état et des amandiers intercalaires entre les pieds d'oliviers qui sont en bon état.

Mise à prix : La mise à prix a été fixée pour l'ensemble de l'immeuble précité par l'expert judiciaire Monsieur Mohamed Ben Saida en vertu de l'ordonnance sur requête à quatre vingt treize mille sept cent quatre vingt dinars (93.780,000 d) à ajouter les frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible au cours des journées de la semaine durant l'horaire administratif.

N.B : Pour consulter le cahier des charges, il faut contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax II ou l'Etude de Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation, sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un Avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2022X00561VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction

Etude de Maître Slim Bouassida

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu

5ème étage Bureau n°55 Sfax

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la chambre des ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Sfax II et ce, le mercredi quinze juin deux mille vingt deux (15/6/2022) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : Société d'Edition et de distribution de Gabés "SED" au nom de son représentant légal qui a élu son domicile chez la société Global de Recouvrement à son siège sis 133, Rue Moularés Mégrine Zone industrielle Saint Gobain Ben Arous et à son domicile élu à l'étude de son avocat Maître Slim Bouassida sis à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Sfax.

L'Avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida, avocat à la cour de cassation, ayant son étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax. Son matricule fiscal n° 441860RAP000.

Le débiteur saisi : Monsieur Abderrazek Ben Messaoud, sa carte d'identité nationale n°05291200 domicilié à la librairie Abderrazek Bir Ali Sfax.

Immeuble à vendre : 1/ L'ensemble de l'immeuble immatriculé appartenant au débiteur saisi objet du titre foncier n°14236 Sax dénommé "Nejia 52". Il s'agit d'une parcelle de terrain agricole ayant une superficie de 4 Hectares 25 Ares 44 centiares complantée d'amandiers.

2/ l'ensemble des parts indivises qui représentent le quart qu'il possède du titre foncier n°14215 Sfax dénommé "Karima 77". Il s'agit d'une parcelle de terrain en majorité de terrain nu on trouve du côté de Nord quelques pieds d'oliviers nouvellement plantés et quelques amandiers ayant une superficie de 1 Hectare 84 Ares.

3/ L'ensemble des parts indivises dont le nombre s'élève à deux parts de la totalité de 11 parts formant le titre foncier 24004 Sfax dénommé "Radhia" il s'agit d'une parcelle de terrain agricole complantée d'amandiers et quelques pieds d'oliviers qui sont encore dans la leurs fosses, son sol est pierreux sa superficie est 1 Hectare 47 Ares et 68 centiares, tous situés au secteur de Sdirat Délégation Bir Ali Sfax.

Mise à prix : La mise à prix de chaque immeuble indiqué ci-dessus suite à une réduction de 40%.

1/ Le premier immeuble : (titre foncier n°14236 Sfax) cinquante et un milles cinquante deux dinars 800 millimes (51.052.800 d).

2/ Le deuxième immeuble : (les parts indivises dont le titre foncier n°14215 Sfax) deux milles sept cents soixante dinars (2.760.000 d).

3/ Le troisième immeuble : (les parts indivises dont le titre foncier n°24004 Sfax) trois milles deux cents vingt deux dinars 109 millimes (3.222.109 d) en sus des frais de l'adjudication qui seront évalués par le tribunal.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble est possible au cours des journées de la semaine durant l'horaire administratif.

N.B. : Pour consulter le cahier des charges, il y a lieu de contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax II ou l'Etude de Maître Slim Bouassida avocat à la cour de cassation sis à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après la consignation du tiers de la mise à prix.

2022X00562VEPA1

Adjudication aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Amir Mahersi

Avocat à Sfax

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 13/6/2022 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Tataouine.

Poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, représentée par son directeur général, société anonyme inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 rue Hédi Nouira Tunis 1001, demeurant chez Sté Général Recouvrement rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble Laperla 1er étage n°13 3000 Sfax.

Partie saisie : Hayet Makibli demeurant à rue Hédi Kawech n°7 Tataouine.

Avocat poursuivant : Maître Amir Mahersi avocat à Sfax, route de Tenyour km 6 cité ennozha avenue Farhat Hached Chihiya 3041 Sfax.

Propriété à vendre : la totalité de la propriété qui constitue un terrain constructible situé à Errsifa Bayech route de Chnenni Tataouine borné au nord par la route pavée Chnenni Tataouine en longueur de 36.40 mètres; à l'est par la résidence de Ahmed Meddeb en longueur de 117 mètres; au sud par une montagne et un courant d'eau en longueur de 36.40 mètres; à l'ouest un terrain nu sur la propriété de Mohamed Gaja en longueur de 117 mètres. La propriété est d'une superficie totale de 4258.80 m² clôturée en briques de la part du nord et de l'ouest en hauteur de 2.80 mètres avec une porte principale en largeur de 8 mètres de la part du nord et de la même hauteur de la clôture. Devant la propriété se trouve une chambre de concierge d'une largeur de 4 mètres et d'une longueur de 4.90 mètres et d'une superficie totale de 19.60m².

Mise à prix : est fixée à deux cents soixante douze mille huit cents quatre vingt dix sept dinars (272.897.000) et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés le jour de l'adjudication.

Visite de La propriété : la visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Tataouine où est déposé le cahier des charges ou au bureau de l'avocat poursuivant.

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par intermédiaire d'un avocat.

2022X00563VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble non immatriculé

Etude Mr Sami Bouzidi

Avocat à la cour de cassation

42 Avenue Hédi Chaker Tunis 1071 B13

Tel : 71.79.89.92

MF : 0587215W/A/P/000

1/ Partie poursuivante : Mm. Salha Bent Hassen Ben Ali Amdouni titulaire de la C.I.N n°00902019 ayant élue domicile au cabinet de Maître Sami

Bouzidi Avocat à la cour de cassation, 42 Avenue Hedi Chaker B 13 Tunis 1071.

2/ Avocat poursuivant : Maître Sami Bouzidi Avocat à la cour de cassation, Avenue Hédi Chaker n°42 B13 Tunis 1071.

3/ Parties poursuivies : Abdallah Ben Saad titulaire de la C.I.N n°00816671, ayant élu domicile au cabinet de Maître Sawsen Salami Avocate immeuble Jawhara n°10 près du Tribunal de première instance de Manouba.

4/ Désignation de l'immeuble à vendre : La totalité de l'immeuble non immatriculé est une maison qui se compose d'un rez-de-chaussée composée de 03 chambres d'une cuisine une douche et une toilette, au centre il y a un grand espace ouvert qui mène à un autre espace où se trouve les escaliers menant au toit, l'immeuble se trouve dans une rue pointue à cité Bassatine Tebourba, la rue se trouve au-devant, à droite la propriété du nommé Arfaoui au nord la maison Mouhli et en arrière Hassen Mejri, la propriété se trouve dans une zone résidentielle de moyen standing, les murs sont construits sur des bases de béton armés en agglo, le revêtement du sol est en carreaux de brèche de marbre et l'espace ouvert cimenté, la superficie de la maison est de 170 m² dont 80 m² couvert.

5/ La mise à prix : la mise à prix est fixée à cinquante quatre milles cent dinars (54.100,000 Dinars) estimée par l'expert Mohamed Riadh Khalfallah selon son expertise datant du 22/6/2021 suite à une ordonnance sur requête du président du tribunal de première instance de Manouba du 15/02/2021 n° 68506, outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

6/ Date et lieu de l'adjudication : La vente aura lieu à l'audience de lundi 15/6/2022 à partir de 9 h devant la section des ventes immobilières du tribunal de première instance de Manouba situé à la route de Mateur Km 07 la Manouba 2010.

7/ Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine heures de travail. Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Sami Bouzidi, Av Hedi Chaker n°42 B 13 Tunis, ou au greffe du tribunal de première instance de Manouba où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022401162VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après rabais de 40%

Partie saisissante : la banque internationale arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Ghazouani Mohamed avocat dont le cabinet est au 08 rue de Kuweit, Lafayette, Tunis. M.F : PA1127125/T

Partie saisie : 1- Abbes Ben Abdelkader titulaire de CIN 01625517, coiffeur, demeurant à Soleiman, 16 rue Kerkouene, Nabeul, en sa qualité de débiteur et propriétaire.

Avocat poursuivant : Maître Ghazouani Mohamed Avocat à la cour d'appel, sis 08 rue du Kuweit Lafayette, Tunis M.F : PA 1127125/T

Immeuble objet de poursuite : le bien objet du titre foncier numéro 540143 Nabeul nommé «Shahdan» dont la superficie est de 405 m², situé à machiekhet soleiman sa délégation, gouvernorat Nabeul, se trouve à soleiman plage au centre de soleiman ville, dans un lotissement résidentiel qui s'étend le long de la bande littorale et s'ouvre directement sur la route de Sidi Salem, la parcelle précitée s'ouvre en face de la route goudronnée avec la disponibilité de tous les réseaux, et elle est entourée d'autres cotés par les bâtiments du quartier et contient un certain nombre d'installations, un entrepôt avec une porte séparée suivie d'une petite porte et d'une autre grande porte pour l'entrée des voitures, une résidence avec un hall de réception, un hall de trois pièces, une cuisine extérieure et un logement au premier étage supérieur, on y accède par un escalier privé et qui contient une salle de réception, un hall, deux chambres, une salle de bain, une suite pour les parents, un dressing et une scie, toutes les commodités de base et économiques sont disponibles, et le quartier dans lequel se trouve le bien est relie à tous les réseaux nécessaires et toutes ses routes sont payées et entièrement couvertes par le plan d'aménagement urbain, en particulier la zone Utu, désignée pour les résidences et les bâtiments touristiques. Ainsi l'état général des installations construites est bon d'après le fait que leur ameublement est de grande classe, ainsi que le souci de leur propriétaire d'en prendre soin et leur entretien périodique.

Mise à prix après rabais : trois cents cinquante mille cinq cents cinquante dinars a qui s'ajoutent les frais taxé évalués a trois mille six cents soixante cinq dinars et 227 millimes.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu le lundi 6/6/2022 à 9h du matin et suivant au tribunal de première instance du Grombalia.

Condition de visite : peut s'effectuer tout les jours pendant les heures de travail.

2022401189VEPA1

Avis aux créanciers

Appel d'offres pour la location

Gérance de la société CEPA

Identifiant Unique : 0009496D

En vertu de la décision du Tribunal de première instance de Grombalia le 20 Avril 2022, l'administrateur judiciaire annonce la location Gérance de la société «CEPA».

Tout intéressé par le présent appel d'offre est invité à retirer le cahier des charges du bureau de l'administrateur judiciaire sis à l'immeuble n°02, 2ème étage route Mjez El Beb cité Bougatfa 2 Sidi Hcine Tunis contre le paiement de la somme de 100 Dinars.

Les offres doivent être adressées avec le cahier des charges et les documents y afférent sous pli fermé et ce au plus tard le 15 juin 2022.

Pour plus de renseignement, contactez le bureau d'administrateur judiciaire au 71559671.

2022R01194VEPA2

Cession

«D'UNE UNITE ECONOMIQUE CONSTITUER D'un BATIMANT DE LA Société EXCEL FISH»

Capital social : 8.450.000 dt

Siège social : Avenue Mohamed 5 port de Pèche Maritime - Sousse

IU : 1179546YNM/000

En vertu de la décision judiciaire rendue par le tribunal de première instance de Sousse le 25/5/2022 dossier sous le n°90, il a été décidé la cession «D'UNE UNITE ECONOMIQUE CONSTITUER d'un BATIMANT DE LA Société EXCEL FISH» la mise à prix est de 578.200.000 dt. Tous soumissionnaire intéressé par le présent appel d'offre pourra retirer le cahier des charges contre paiement de 100 dt non remboursable auprès du bureau du syndic Mr Hatem Nasri sis à la rue Ibn Jazar immeuble Avicenne Sousse.

Le dernier délai pour le dépôt des offres est fixé au 3/6/2022, l'ouverture du pli est fixée au 6/6/2022.

Pour plus de renseignement contacter le bureau tel 73 214 511.

2022S00543VEPA2

Liquidation judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°87665 émanée du président du tribunal de première Instance de Monastir, datée le 4/4/2022 la nomination de Zrafi Soumaya en qualité de liquidateur sur la société IMRAD

Siège de liquidateur, immeuble el Mabrouk n°7 Bab Brikcha Monastir

Tél 54.515.380/73.425.111

Tout intéressé peut contacter le liquidateur à son adresse.

2022S00547VEPA2

Jugement d'ouverture des délais de réception des offres d'achat d'un bien immobilier

IU : 0718549W

Société "SOGEB"

Siège social : Zone industrielle Jebeniana - Sfax

En vertu de la décision prise par la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sfax en date du 19/4/2022 sous le numéro 10477 il a été décidé ce qui suit :

«le tribunal a décidé de reporter le procès pour l'audience du 31/5/2022 et de décider l'ouverture des délais, pour recevoir les offres d'achat d'un bien immobilier tel que décrit dans le rapport de l'expert immobilier Mohamed AMICHE et de charger le syndic de faillite Mr Kais Kallel de rédiger un cahier des charges qui renferme entres autres le numéro de jugement de faillite, sa date et la description du Bien à vendre de part sa surface, ses limites, son contenu et les inscriptions au registre foncier et les charges qui s'y rattachent, le cas échéant les contrats de location et les conditions de visite du local et renferme obligatoirement le droit de tout intéressé de vérifier la fiabilité des informations inscrites dans le cahier de charge par tous les moyens avant le dépôt des offres, et qui renferme aussi les cautions à présenter par les participants pour garantir le caractère sérieux de leurs offres (Une caution bancaire de 300 Mille dinars ou chèque certifié du même montant). Le cahier des charges devrait être préparé dans un délai de 20 jours de la date de cette décision qui sera déposé à la disposition de ceux qui veulent présenter leurs offres auprès du greffe de la chambre commerciale du tribunal de 1ère instance de Sfax et au siège de la société et au bureau du syndic de faillite, ce dernier est tenu de publier la décision d'ouverture des délais de réception des offres au Journal officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont un en langue arabe et dans les pages d'Internet dédiées, et de communiquer les offres d'achats reçus sous plis fermés au tribunal avant la date prévu d'audience du 31-5-2022 pour pouvoir les expertiser par la chambre.

2022X00567VEPA2

Avis relatif à l'ordonnance de vente d'un local appartenant à la société

«Manufacture Tunisienne d'Articles de Classement MTAC "le Progrès"»

Identifiant unique : 0017848 E

Société déclarée en faillite en vertu du jugement n°271 du 16 Mars 2021

La chambre commerciale du tribunal de première instance de Sfax a ordonné en date 19/4/2022, affaire n°9504 le syndic de la faillite Monsieur Skander MEZGHANI ce qui suit :

- La rédaction d'un cahier de charges pour la vente d'un local appartenant à la société sus indiquée.

- La publication du dit avis au journal officiel de la République Tunisienne, dans deux journaux quotidiens dont l'un en langue arabe et sur les réseaux d'Internet. Les offres seront examinées le 31/5/2022 par le tribunal de 1ère instance de Sfax.

Description de l'immeuble : il est situé route Menzel Chaker km 11 Kassas Boumerra - Sfax limité au sud par Kassas Boumerra et de la se trouve son entrée, l'ouest et le nord par des voisins.

Il se compose d'un terrain clôturé des trois côtés tribal, souterrain et ouest, d'une superficie de 5029 mètres carrés, sur lequel un bâtiment de trois étages est érigé avec plusieurs bâtiments. La superficie du rez-de-chaussée est de 2316 m², du 1er étage de 1302 m² et du 2ème étage de 1301 m². A coté de l'ensemble, un magasin de 299 m², un local réservé à l'imprimerie d'une superficie de 354 m², un bureau du gardien et son logement de superficie respective de 67 m² et 84 m².

L'immeuble contient du matériel, des matières premières, des produits finis et semi-finis se rapportant à l'activité de fabrication des articles de classement et d'archivage.

Il est possible de visiter l'immeuble après un rendez vous préalable avec le syndic de faillite dont les coordonnées sont indiquées ci-après.

Les offres doivent être adressées sous pli fermés ne portant que les mentions suivantes : " Ne pas ouvrir : offre d'acquisitions d'immeuble de la société MTAC»" au bureau de syndic de faillite Mr Skander MEZGHANI sis à la route Mahdia km 1 immeuble Ghorbel Sfax 3002 tél : 74 239 695 fax : 74 239 694.

Le dernier délai de dépôt des offres est fixé pour le 28 Mai 2022 et l'ouverture des plis est fixée le 31 Mai 2022 par le tribunal de première instance de Sfax.

2022X00574VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société la PAIX S.A

Siège social : GP1 Km12 Ezzahra

Identifiant Unique : 0035743Y

Messieurs les actionnaires de la société LA PAIX S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 7/6/2022 à 11h à La Médina Méditerranea, Yasmine Hammamet, Hammamet Sud, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport annuel de gestion de la société pour l'exercice 2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice arrêtés au 31/12/2021.

- Affectation de résultat.

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

- Nomination des membres du conseil d'administration.

- Quitus aux Administrateurs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires à l'adresse susmentionnée.

2022T00503SANB3

Convocation à l'AGO

SOCIETE DE DISTRIBUTION DES ARTICLES DE CONDITIONNEMENT

S.A. «SODIAC EMBALLAGES»

Au capital de 1.000.000 TND

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 26402C/A/M/000

Identifiant Unique : 026402C

Messieurs les actionnaires de la S.A. SODIAC EMBALLAGES sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 14 juin 2022 à 10 heures, dans les locaux de l'hôtel «The Residence Hotel» à Gammarth aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion 2021 du Conseil d'Administration à l'AGO.

2) Lecture du rapport spécial et du rapport général du Commissaire aux Comptes et approbation de l'ensemble des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

3) Approbation des conventions faisant l'objet du rapport spécial.

4) Quitus individuels aux administrateurs.

5) Affectation du résultat 2021 et fixation du montant du dividende à verser.

6) Fixation des jetons de présence à verser au titre de l'exercice 2021.

7) Confirmation de la désignation d'un administrateur précédemment coopté par le Conseil d'Administration.

8) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes arrivé à son terme.

9) Délégation de pouvoirs à donner au porteur du procès-verbal de l'AGO pour les modalités de publicité et d'enregistrement.

2022R01165SANB3

Convocation à l'AGO

INNOVATIVE TUBE COMPANY

S.A. «INTUCO»

Au capital de 1.900.000 TND

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 1691920J/A/M/000

Identifiant Unique : 1691920J

Messieurs les actionnaires de la S.A.INTUCO sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 14 juin 2022 à 14 heures 30, dans les locaux de l'hôtel «The Residence Hotel» à Gammarth aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion 2021 du Conseil d'Administration à l'AGO.

2) Lecture du rapport spécial et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation de l'ensemble des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

3) Approbation des conventions faisant l'objet du rapport spécial.

4) Quitus individuels aux administrateurs.

5) Constatation de l'absence de résultat 2021 à affecter.

6) Confirmation de l'absence de jetons de présence à verser au titre de l'exercice 2021.

7) Délégation de pouvoirs à donner au porteur du procès-verbal de l'AGO pour les modalités de publicité et d'enregistrement.

2022R01166SANB3

Convocation à l'AGO

FUTS METALLIQUES ET EMBALLAGES PLASTIQUES

S.A. «METALPLAST»

Au capital de 811.080 TND

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 000 630 B/A/M/000

Identifiant Unique : 000630B

Messieurs les actionnaires de la S.A. METALPLAST sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 15 juin 2022 à 10 heures, dans les locaux de l'hôtel «The Residence Hotel» à Gammarth aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion 2021 du Conseil d'Administration à l'AGO.

2) Lecture du rapport spécial et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation de l'ensemble des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

3) Approbation des conventions faisant l'objet du rapport spécial.

4) Quitus individuels aux administrateurs.

5) Affectation du résultat 2021 et fixation du montant du dividende à verser.

6) Fixation des jetons de présence à verser au titre de l'exercice 2021.

7) Renouvellement de mandats d'administrateurs.

8) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes arrivé à son terme.

9) Délégation de pouvoirs à donner au porteur du procès-verbal de l'AGO pour les modalités de publicité et d'enregistrement.

2022R01167SANB3

Convocation à l'AGO

SOCIETE NOUVEAUX EMBALLAGES TUNISIENS S.A. «NET»

Au capital de 787.500 D

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 15077A/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la S.A. NET sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 14 juin 2022 à 12 heures à l'hôtel «The Residence Hotel», aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion 2021 du Conseil d'Administration à l'AGO.

2) Lecture du rapport spécial et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation de l'ensemble des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

3) Approbation des conventions faisant l'objet du rapport spécial.

4) Quitus individuels aux administrateurs.

5) Affectation du résultat net 2021.

6) Confirmation de l'absence de jetons de présence à verser au titre de l'exercice 2021.

7) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes arrivé à son terme.

8) Délégation de pouvoirs à donner au porteur du procès-verbal de l'AGO pour les modalités de publicité et d'enregistrement.

2022R01168SANB3

Convocation à l'AGO

SOCIETE SOFIP-SICAF

S.A. «SOFIP-SICAF»

Au capital de 1.500.000 D

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 492569Y/N/M/000

Messieurs les actionnaires de la S.A. SOFIP-SICAF sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 15 juin 2022 à 12 heures à l'hôtel «The Residence Hotel», aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion 2021 du Conseil d'Administration à l'AGO.

2. Lecture du rapport spécial et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation de l'ensemble des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

3. Approbation des conventions faisant l'objet du rapport spécial.

4. Quitus individuels aux administrateurs.

5. Affectation du résultat net 2021.

6. Confirmation de l'absence de jetons de présence à verser au titre de l'exercice 2021.

7. Délégation de pouvoirs à donner au porteur du procès-verbal de l'AGO pour les modalités de publicité et d'enregistrement.

2022R01169SANB3

Convocation à l'AGO

SOCIETE GENERALE DE SERVICE ET DE TRAVAUX EN REGIE «SGSTR»

S.A. «SGSTR»

Au capital de 50.000 D

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 82723H/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la S.A. SGSTR sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 14 juin 2022 à 16 heures à l'hôtel «The Residence Hotel», aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion 2021 du Conseil d'Administration à l'AGO.

2. Lecture du rapport spécial et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation de l'ensemble des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

3. Approbation des conventions faisant l'objet du rapport spécial.

4. Quitus individuels aux administrateurs.

5. Affectation du résultat net 2021.

6. Confirmation de l'absence de jetons de présence à verser au titre de l'exercice 2021.

7. Délégation de pouvoirs à donner au porteur du procès-verbal de l'AGO pour les modalités de publicité et d'enregistrement.

2022R01170SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Néapolis Immobilière

S.A. au capital de 7800.000 Dinars

Siège social : 123 Avenue Habib Thameur Bureau 61 Nabeul

RNE : N°0039749 X

Messieurs les actionnaires de la Société Neapolis Immobilière «S.N.I» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 13 juin 2022 à 10 heures au siège de la société sis à 123 Avenue Habib Thameur Bureau 61 Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021,

2/ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021,

3/ Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2021,

4/ Approbations des conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du C.S.C,

5/ Affectation des résultats de l'exercice 2021,

6/ Quitus aux administrateurs pour la gestion 2021,

7/ Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2021,

8/ Pouvoirs au Directeur Général pour faire les dépôts et les publications nécessaires d'Administration.

2022R01190SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES

-SOTRAPIL - S.A-

Au capital social de 20.691.000 dinars

Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord-1003-Tunis

Matricule Fiscal : 006473H/A/M/000

CNSS : 62698-36

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines «SOTRAPIL» qui se tiendra le jeudi 16 juin 2022 à dix heures du matin à l'hôtel «Laico Tunis», à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen du rapport annuel du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'année 2021 et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021,

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes,

3) Approbation du rapport annuel et des états financiers de l'exercice 2021 et des conventions et opérations mentionnées au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes,

4) Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2021,

5) Affectation des résultats de l'exercice 2021,

6) Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2021,

7) Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2021,

8) Approbation de la nomination de nouveaux administrateurs,

9) Renouvellement de mandat d'administrateurs,

10) Information des fonctions occupées par le Président Directeur Général et les autres membres du Conseil d'Administration au niveau d'autres sociétés,

11) Désignation du commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2022 - 2023- 2024

12) Pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités de dépôt, de publicité et toutes autres formalités légales.

2022R01193SANB3

SOCIETE ZITOUNA TAMKEEN - I.M.F

Société anonyme

Au capital de 3.750.315 Dinars

Divisé en 3.750.315 actions de Un dinars chacune

Siège social : Zone industrielle Nord-Ouest (Kheireddine) Les Berges du Lac Nord - 1053 Tunis, Tunisie

Matricule Fiscal : 1432352G/P/M/000

ID RNE : 1432352G

Messieurs les actionnaires de la société Zitouna Tamkeen I.M.F sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 9 juin 2022 à 15 heures au siège de la société sis à Immeuble Zitouna Tamkeen, zone industrielle Nord-Ouest (Kheireddine) Les Berges du Lac Nord - 1053 Tunis, Tunisie; et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social;

2. Mise à jour des statuts et adoption des nouveaux statuts pour la société;

3. Questions diverses.

2022R01198SANB3

Convocation à l'AGO

Dénomination : SOUTH CHEMICAL COMPANY

Nom commercial : SOUTH CHEMICAL COMPANY

Activité : production de matière de construction du plastique

Durée : 99 ans

Adresse : 8 avenue Habib Bourguiba 6000 Gabès

Capital : 1 140 000

Représentant légal : Mohamed Abdelwahed

Qualité LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERALE

Lieu de la réunion : 8 avenue Habib Bourguiba 6000 Gabès

Date et lieu : 24-05-2022 à 11 :00

Ordre du jour :

1- Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2021

2- Lecture des états financiers au 31-12-2021

3- Lecture du rapport de commissaire aux comptes

4- Approbation du rapport de gestion et les états financiers

5- Quitus aux administrateurs

6- Questions diverses.

2022R01200SANB3

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TOURISTIQUE ET HOTELIERE DJERBA

Société en liquidation

Société anonyme

Siège social ex hôtel les sirènes Djerba

IDF : 0010304v

RC : B194211 996

Les actionnaires ayant au minimum 10 actions de capital de la société sont convoqués pour l'assemblée extraordinaire qui sera le 28/5/2022 à partir de 10H du matin au bureau de l'avocat la société Maître Meftah Soltani rue sakiet sidi Youssef Houmet Souk Djerba pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- La liquidation de tous les biens de la société et la répartition des fonds relatifs à chaque actionnaire après la régularisation de toutes les dettes et les charges règlementaires et l'approbation du rapport de liquidateur chargé.

Cet avis a été publié aux journaux «Achourouk» et «Le Quotidien» le 8/5/2022.

2022R01207SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle ordinaire

Société PERLAMED

S.A. au capital 3 960 000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Sbikha 2 Kairouan

Identifiant unique : 1497706 S

Messieurs les actionnaires et monsieur le commissaire aux comptes de la Société PERLAMED

sont convoqués à l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra le mercredi 8 juin 2022 à partir de 17 heures à l'Hôtel PALAIS ROYAL sis à Route Mahdia km 2 Sfax à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2021.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021

3- Approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2021.

4- Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le président directeur général.

5- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et les articles suivants du code des sociétés commerciales

6- Approbation des états financiers de l'exercice 2021

7- Affectation des résultats de l'exercice 2021

8- Octroi du quitus aux membres du conseil d'administration et au président directeur général.

9- Questions diverses.

10- Délégation de pouvoir pour accomplir les formalités.

Les documents prescrits par la loi et destinés à la présente assemblée seront tenus au siège social à la disposition des actionnaires durant le délai légal. L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'identité.

2022S00538SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Etablissements ZOUARI & CIE

S.A au capital de 15.000.000 Dinars

Identifiant Unique : 28335 S

Siège social : Route de Ceinture Z.I 4022 Akouda

Messieurs les actionnaires de la Société ETS ZOUARI & CIE sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui se tiendra le vendredi 3 juin 2022 à 11h au siège social de la société, sis à Route de ceinture zone industrielle 4022 Akouda, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du Conseil et du commissaire aux comptes sur la marche de la société et sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2021.

2/ Approbation s'il y a lieu des dits états.

3/ affectation du résultat de l'exercice 2021.

4/ Approbation s'il y a lieu des conventions autorisées par le Conseil d'Administration.

5/ Quitus aux Administrateurs pour leur gestion en 2021.

6/ Pouvoirs et formalités

7/ Questions diverses.

2022S00539SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

La Société Tunisienne de Distribution «SOTUDIS»

S.A au capital social de : 25.600.000 Dinars

RNE : 856180 B

Siège social : Parc Industriel de Ben Arous - GP1 - Km5 - 2013 Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la Société TUNISIENNE DE DISTRIBUTION «SOTUDIS» sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra le vendredi 3 juin 2022 à 10h au siège social de la société ETS ZOUARI & CIE, sis à Route de ceinture zone industrielle 4022 Akouda, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du Conseil et du commissaire aux comptes sur la marche de la société et sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2021.

2/ Approbation s'il y a lieu des dits états.

3/ affectation du résultat de l'exercice 2021.

4/ Approbation s'il y a lieu des conventions autorisées par le Conseil d'Administration.

5/ Quitus aux Administrateurs pour leur gestion en 2021.

6/ Pouvoirs et formalités.

2022S00540SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN

Société anonyme

Au capital de 1.440.000,000 dinars

Siège social : Route de Gabès Km 1,5 Sfax

RC : B145531996

MF : 011341EAM000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Comptoir National Tunisien sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, le vendredi 17 juin 2022 à 11 h30 à la succursale de Tunis, Rue de l'énergie solaire Charguia 1 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

3) Approbation des conventions inscrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatives à l'exercice 2021.

4) Fixation des jetons de présence des administrateurs.

5) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

6) Affectation des résultats de l'exercice 2021.

7) Franchissement de seuils de participations.

8) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2021.

9) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par le Président du Conseil, le Directeur Général et les administrateurs.

10) Lecture et approbation du rapport de gestion du groupe relatif à l'exercice 2021.

11) Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2021.

12) Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2021.

2022X00565SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE L'INDUSTRIE DU BOIS

S.T.I.B

Société anonyme

Au capital de 820.000,000 dinars

Siège social : Rue de l'Energie Solaire, La Charguia, Tunis, C/O CNT

RC : B155961997

MF : 002383PAM000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de l'Industrie du Bois sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, le vendredi 17 Juin 2022 à 11 h au siège social, Rue de l'énergie solaire Charguia 1 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

3) Approbation des conventions inscrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatives à l'exercice 2021.

4) Fixation des jetons de présence des administrateurs.

5) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

6) Affectation du résultat de l'exercice 2021.

7) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par le Président du Conseil et les administrateurs.

8) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2021.

2022X00566SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MAGHREB PARTICIPATION HOLDING S.A

Société anonyme

Au capital social de 21.500.000 Dinars

Siège social : Immeuble la Brise du Lac - Rue du Lac Mâlaren / 1053 Les Berges du Lac

MF : 1631657 R

Messieurs les actionnaires de la Société «MAGHREB PARTICIPATION HOLDING S.A», sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le jeudi 26 mai 2022, à 11h, au siège de la Société sis à la Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - 2035 Tunis - Carthage, et dont la convocation a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 6/5/2022, sous le numéro 2022324679, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Exercice 2019 :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société et les opérations relatives à l'exercice 2019,

- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ainsi que des conventions réglementées,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux Administrateurs.

Exercice 2020 :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société et les opérations relatives à l'exercice 2020,

- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ainsi que des conventions réglementées,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux Administrateurs,

- Renouvellement des mandats des Administrateurs.

2022401157SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

"INVESTEC S.A"

Siège social : Immeuble La Brise du Lac - Rue du Lac Mâlaren - 1053 Les Berges du Lac - Tunis

Capital social : 15 000 000 DT

M.F : 1002943 H/A/M/000

Le conseil décide de convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire le jeudi 26 mai 2022 à 10h, à la Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - 2035 Tunis - Carthage, et dont la convocation a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 6/5/2022 sous le numéro 2022324689 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Exercice 2019 :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et les opérations relatives à l'exercice 2019.

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ainsi que des conventions réglementées.

4. Affectation des résultats.

5. Quitus aux administrateurs.

Exercice 2020 :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et les opérations relatives à l'exercice 2020.

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ainsi que des conventions réglementées.

4. Affectation des résultats.

5. Quitus aux Administrateurs.

6. Renouvellement de mandat des Administrateurs.

2022401158SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société "TOURISTIQUE ACQUA VIVA"

S.A au capital social de 2.157.000 dinars

Siège social : Hôtel ACQUAVIVA Gammarth Tunis

MF : 0036117F

CNSS : 97044-86

Messieurs et Mesdames les actionnaires de la société touristique Acquaviva sont convoqués pour une Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 31 mai 2022 à 11h au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital de la société par la réévaluation des actifs

- Questions diverses.

2022401159SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «TOURISTIQUE ACQUA VIVA»

S.A au capital social de 2.157.000 dinars

Siège social : Hôtel ACQUAVIVA Gammarth Tunis

MF : 0036117F

CNSS : 97044-86

Messieurs et Mesdames les actionnaires de la société touristique Acquaviva sont convoqués pour une Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le mardi 31 mai 2022 à 10h au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour les exercices 2020 et 2021

- Approbation des états financiers 2020 et 2021 et des rapports de gestions.

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Constat de la concrétisation de la vente des actions de la société.

- Questions diverses.

2022401160SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le jeudi 02 juin 2022

Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière «S.C.I.F.»

Intermédiaire en Bourse - agrément n°34/95 du 25/12/1995

IU : 0433775Z

S.A au capital de 1.800.000 de dinars

Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V - Immeuble BTK - 1001 - Tunis

Les actionnaires de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 2 juin 2022 à 15 heures au siège de la société, sis au 10 bis, Avenue Mohamed V - Immeuble BTK - 1001 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société relative à l'exercice clos le 31/12/2021 ;

2) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 ;

3) Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2021 ;

4) Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

5) Quitus d'administrateurs ;

6) Affectation des résultats de l'exercice 2021.

2022401161SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société PRISMA SA

Société anonyme

Au capital de 1 662 300 Dinars

Identifiant Unique : 774595/S/A/M/000

Siège social : Bureau A 3.2 3ème étage Bloc A Immeuble Ichbilia Cité des Pins les Berges du Lac - Tunis 1053

Messieurs les actionnaires de la société Prisma sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 02/6/2022 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des états financiers définitifs de l'exercice 2021 de la société Prisma.

2. Examen et approbation des états financiers définitifs consolidés de l'exercice 2021.

3. Examen et approbation du rapport de gestion de l'exercice 2021 de la société Prisma et du rapport de gestion du groupe.

4. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2021.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2021.

6. Renouvellement du Mandat du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers individuels et consolidés.

7. Approbation des conventions réglementées.

8. Quitus aux administrateurs.

9. Jetons de présence.

10. Pouvoirs.

2022401166SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

GROUPE SCOLAIRE RENE DESCARTES SA

Société anonyme

Au capital social de 4.428.900 DT

Siège social : Rue Jacarande Nasr 2 - 2037 Ariana

Identifiant unique : N°0428191W

Les actionnaires de la Société Groupe Scolaire Renée Descartes sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 31 mai 2022 à 13 heures au siège social de la Société en vue de délibérer sur les points suivants :

- Ratification du mode et du délai de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2021 ;

- Lecture du rapport de gestion individuel de la Société relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2021 ;

- Approbation des états financiers individuels de la Société relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2021 ;

- Affectation des résultats de la Société relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2021;

- Approbation des conventions réglementées conclues par la Société durant l'exercice social 2021;

- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif au Groupe des Sociétés pour l'exercice social clos le 31 décembre 2021;

- Approbation des états financiers consolidés de la Société relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2021 ;

- Quitus aux administrateurs de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

- Approbation de la nomination d'un nouvel administrateur;

- Fin de mandat du commissaire aux comptes.

- Pouvoirs pour formalités

- Questions diverses.

2022401167SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Al Wafa Médicale Distribution

S.A

M.F : 1293292/L/M/000

Le conseil d'administration de la société Al-Wafa Médicale Distribution convoque tous les actionnaires de la société à assister à l'assemblée générale ordinaire relative aux exercices 2019, 2020 et 2021, qui se tiendra le jeudi 26 mai 2022 à 10 heures à son siège social sis à la Rue de Palestine n°114, Le Belvédère Tunis, pour examiner l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des comptes des exercices sociaux écoulés susmentionnées

2- Prendre les décisions relatives aux résultats de la société après audition de l'Intervention du Président du Conseil d'Administration

3- Nomination des administrateurs pour les trois années 2022, 2023 et 2024

4- Questions diverses.

2022401175SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'AGO

SMBSA ALANDALOUS TESTOUR

La société mutuelle de services agricoles ALANDALOUS TESTOUR tiendra son assemblée générale ordinaire le 30/5/2022 à partir de 9h au siège de l'association Kortouba pour l'éducation spécialisée et le développement humain sise à la cité de Grenade Testour pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports d'activité des exercices 2018, 2019 et 2020

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes

- Approbation des états financiers des exercices 2018 2019 et 2020

- Quitus des administrateurs

- Affectation des résultats des exercices 2018, 2019 et 2020

- Renouvellement de la composition du conseil d'administration

- Approbation du règlement intérieur de la société

- Divers.

Les adhérents peuvent consulter les états financiers et les rapports du commissaire aux comptes des exercices concernés au siège de la société à partir du 13/5/2022.

2022R01210SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire pour les années 2018, 2019 et 2020

Société coopérative de base

Pour les services agricoles Annajeh - Jezza

Le conseil d'administration de la société coopérative de base pour les services agricoles An-Najah à Tajerwin a l'honneur d'inviter tous les participants de la société à assister à l'assemblée générale ordinaire pour les exercices 2018, 2019 et 2020. Prévu le 9/6/2022 à 9h au siège social de l'entreprise pour examen à l'ordre du jour suivant :

- Présentation du bilan financier et littéraire des années 2018, 2019 et 2020.

- Présentation du rapport du commissaire aux comptes pour les années 2018, 2019 et 2020.

- Considérant les bilans de la société pour les années 2018, 2019 et 2020.

- Approbation du rapport financier et littéraire pour les années 2018, 2019 et 2020.

- Membres du conseil d'administration acquittés.

- Acceptation de nouveaux participants.

- Changement d'un tiers du conseil d'administration.

- Mettre à jour la liste nominative des personnes concernées.

- Approuver la nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

- Divers problèmes.

Les messieurs concernés, à partir de la date de publication, peuvent consulter les rapports de l'entreprise au siège social.

2022401174SODB3

DIVERS

Perte d'un acte de propriété

Mr Hbib Ben Amer Ben Mbarek titulaire de la CIN n°01828690 délivrée le 02/10/2020 déclare la perte de l'acte de propriété n°10935/06 objet du titre foncier n°614300 Nabeul sise à Rue Abdallah Ben Mbarek Nabeul.

Une attestation de perte a été délivrée sous n°228 du 5/5/2022 par la sécurité nationale de Sidi Amer Nabeul.

2022R01171DIVD2

Avis d'enquête

(Conformément au décret n°84-793 du 6 juillet 1984)

MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE L'ENERGIE

Direction générale de l'électricité

Et de la transition énergétique

Dans le cadre du développement de l'infrastructure gazière, la Société

Tunisienne de l'Electricité et du Gaz projette de réaliser un pipeline pour renforcer le transport et assurer un approvisionnement régulier en gaz naturel dans la région de Sahel.

Le dossier technique relatif à ce projet, comportant la liste des propriétés privées concernées par le passage de ce pipeline, est mis à la disposition du public, au siège des gouvernorats de Monastir et Mahdia, à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de 15 jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles aux sièges desdits gouvernorats, ou les adresser directement au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie (direction générale de l'électricité et de la transition énergétique).

2022R01206DIVD2

Avis

Madame Aicha Jlaiel déclare avoir perdu son titre de propriété d'une parcelle de terre de 475 m² située sur la route El Matar km 7 Sfax et elle veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2022X00560DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Il est porté à la connaissance du public que M Oumaima Jerbi et M Fouzia Dhouib ont perdu leurs titre de propriété d'un terrain de superficie de 3780m² sis entre route Menzel Chekeur et route Agereb km 10 Sfax acte notarié daté du 5/2/2021 dressé par les notaires Khaled Ben Hamida et Saber Mrabet et elles veulent faire une copie tenant lieu et place de l'original par l'intermédiaire des deux notaires Moncef Bouaziz et Chahir Hachicha et chaque opposant doit se manifester dans un délai de 30 jours à leurs bureau sis à la rue des notaires Sfax.

2022X00568DIVD2

Rectificatifs

Rectification au JORT

Annonce n°2022R01055SANB3

Parue au JORT n°52 du 04 mai 2022 page 1086

Lire : au plus tard Un (01) jour

Au lieu de :

Au plus tard (05) jours

Le reste de l'annonce est sans changement.

2022R01172RECZ9

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2021

BILAN (exprimé en dinars)

Actif	31/12/2021			31/12/2020	Capitaux propres et passifs	31/12/2021	31/12/2020
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net			
Actifs incorporels	627 704	414 113	213 591	294 338	**Capitaux propres**		
Actifs corporels d'exploitation	1 692 108	950 630	741 478	663 750	**Total des capitaux propres avant résultat**	**60 110 778**	**53 686 154**
Placements immobiliers et financiers	445 793 072	5 518 602	440 274 470	380 263 117	Résultat de la période	12 586 538	9 177 799
Part des réassureurs dans les provisions techniques	17 972 316	0	17 972 316	11 640 304	**Total des capitaux propres avant affectation**	**72 697 316**	**62 863 953**
Créances	17 826 242	1 486 780	16 339 462	14 556 627	**Passif**		
Autres éléments d'actif	31 328 890	942 057	30 386 833	25 269 179	Provisions techniques	408 712 005	351 123 956
					Dettes	24 354 316	18 517 342
					Autres passifs	164 513	182 064
TOTAL	**515 240 332**	**9 312 182**	**505 928 150**	**432 687 315**	**TOTAL**	**505 928 150**	**432 687 315**

ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET DE LA RÉASSURANCE (exprimé en dinars)

	Opérations brutes 31/12/2021	Opérations de cessions 31/12/2021	Opérations nettes 31/12/2021	Opérations nettes 31/12/2020
Primes émises	91 754 145	-8 996 457	82 757 688	70 836 892
Produits de placements nets	31 280 570	0	31 280 570	24 011 330
Plus values non réalisées sur placements	266 875	0	266 875	359 551
Autres produits techniques	1 904	0	1 904	821
Charges de sinistres	-43 612 612	7 746 429	-35 866 183	-24 245 127
Variation des autres provisions techniques	-46 893 636	2 305 915	-44 587 721	-41 230 076
Participation aux bénéfices et ristournes	0	269 767	269 767	168 373
Frais d'exploitation	-15 285 034	129 028	-15 156 006	-13 182 608
Autres charges techniques	-1 341 980	0	-1 341 980	-1 472 940
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat	-4 010 683	0	-4 010 683	-3 184 397
Résultat technique de l'assurance et de la réassurance	**12 159 549**	**1 454 682**	**13 614 231**	**12 061 819**

ETAT DE RÉSULTAT (exprimé en dinars)

	31/12/2021	31/12/2020
Résultat technique de l'assurance et de la réassurance	**13 614 231**	**12 061 819**
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat technique	**4 010 683**	**3 184 397**
Autres produits non techniques	**51 000**	**51 000**
Autres charges non techniques	**-29 474**	**-14 472**
Résultat provenant des activités ordinaires	**17 646 440**	**15 282 744**
Impôts sur le résultat	**-5 054 602**	**-5 313 382**
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	**12 591 838**	**9 969 362**
Eléments extraordinaires	**-5 300**	**-791 563**
Résultat net de l'exercice	**12 586 538**	**9 177 799**
Effets des modifications comptables	**0**	**102 158**
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	**12 586 538**	**9 279 957**

ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE (exprimé en dinars)

	31/12/2021	31/12/2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	**3 339 121**	**3 994 184**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**-221 780**	**-410 261**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**-2 755 672**	**-2 760 273**
Variation de trésorerie	**361 669**	**823 650**
Trésorerie au début de l'exercice	**3 329 436**	**2 505 786**
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**3 691 105**	**3 329 436**

OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptables des entreprises.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
P/ Cabinet F.M.B.Z -KPMG TUNISIE - Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

2022401192BCFA5

ASSURANCES MAGHREBIA S.A

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2021

BILAN (exprimé en dinars)

Actif	31/12/2021			31/12/2020	Capitaux propres et passifs	31/12/2021	31/12/2020
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net			
Actifs incorporels	2 108 718	1 608 800	499 918	320 619	**Capitaux propres**		
Actifs corporels d'exploitation	8 280 138	6 856 709	1 423 429	1 483 575	**Total des capitaux propres avant résultat**	**90 408 844**	**80 039 495**
Placements immobiliers et financiers	313 847 295	16 521 319	297 325 976	277 945 484	Résultat de la période	22 058 505	18 709 746
Part des réassureurs dans les provisions techniques	53 257 391	0	53 257 391	76 518 837	**Total des capitaux propres avant affectation**	**112 467 349**	**98 749 241**
Créances	72 928 612	29 964 085	42 964 527	41 154 966	**Passif**		
Autres éléments d'actif	37 634 611	5 121 030	32 513 581	36 937 078	Provisions pour autres risques et charges	1 579 937	1 383 484
					Provisions techniques brutes	243 381 857	255 636 195
					Dettes	70 448 964	78 074 035
					Autres passifs	106 715	517 604
TOTAL	**488 056 765**	**60 071 943**	**427 984 822**	**434 360 559**	**TOTAL**	**427 984 822**	**434 360 559**

ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET DE LA RÉASSURANCE (exprimé en dinars)

	Opérations brutes 31/12/2021	Opérations de cessions 31/12/2021	Opérations nettes 31/12/2021	Opérations nettes 31/12/2020
Primes acquises	200 427 595	-66 332 470	134 095 125	120 137 578
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	14 332 317	0	14 332 317	14 563 986
Autres produits techniques	202 847	0	202 847	6 773
Charges de sinistres	-116 821 678	14 306 022	-102 515 656	-90 990 608
Variation des autres provisions techniques	2 021 716	0	2 021 716	-864 185
Participation aux bénéfices et ristournes	-789 839	131 926	-657 913	-373 885
Frais d'exploitation	-29 776 181	13 947 668	-15 828 513	-16 799 067
Autres charges techniques	-7 565 500	0	-7 565 500	-3 951 121
Résultat technique de l'assurance et de la réassurance	**62 031 277**	**-37 946 854**	**24 084 423**	**21 729 471**

ETAT DE RÉSULTAT (exprimé en dinars)

	31/12/2021	31/12/2020
Résultat technique de l'assurance et de la réassurance	**24 084 423**	**21 729 471**
Produits de placements nets	**19 505 736**	**19 015 875**
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique	**-14 332 317**	**-14 563 986**
Autres produits non techniques	**168 807**	**381 764**
Autres charges non techniques	**-402 474**	**-780 015**
Résultat provenant des activités ordinaires	**29 024 175**	**25 783 109**
Impôts sur le résultat	**-6 118 143**	**-5 554 834**
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	**22 906 032**	**20 228 275**
Eléments extraordinaires	**-847 527**	**-1 518 529**
Résultat net de l'exercice	**22 058 505**	**18 709 746**
Effets des modifications comptables	**0**	**186 337**
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	**22 058 505**	**18 896 083**

ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE (exprimé en dinars)

	31/12/2021	31/12/2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	**8 297 543**	**5 549 572**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**-727 357**	**-535 698**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**-8 349 436**	**-5 341 978**
Variation de trésorerie	**-779 250**	**-328 104**
Trésorerie au début de l'exercice	**2 897 810**	**3 225 914**
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**2 118 560**	**2 897 810**

OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptables des entreprises.

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES
P/ Cabinet F.M.B.Z -KPMG TUNISIE – Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
P/ Cabinet GSAudit&Advisory – Ghazi HANTOUS

2022401193BCFA5